

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RODEZ - 1203 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 02/08/2024 - 3401 - 2018 B 00068 - 835 337 510 - 12Tree Impact - Incubating Sustainable  
Technologies and Services SAS

**12Tree Impact - Incubating Sustainable  
Technologies and Services SAS  
Société par actions simplifiée  
au capital de 36 460 euros  
Siège social : Favars Lavernhe  
12150 SEVERAC D'AVEYRON  
835 337 510 RCS RODEZ**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 28 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-huit mai,  
A quatorze heures,

Les associés de la société 12Tree Impact - Incubating Sustainable Technologies and Services SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Favars Lavernhe 12150 SEVERAC D'AVEYRON, sur convocation faite par conformément aux dispositions statutaires adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Représenté</b>
<b>Associés</b>			
12Tree GmbH	X		
Anas BACHAR	X		
<b>Commissaire aux comptes</b>			
Cabinet AUGE		X	

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard FOCKEN, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 646 actions sur les 3 646 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- les rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- .....
- Décision de non-renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- .....

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **SIXIEME RÉOLUTION**

Les mandats du Cabinet AUGE représentée par Sébastien AUGE, Commissaire aux comptes titulaire, et de la société MONTROZIER AUDIT représentée par Bruno MONTROZIER, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes qui prennent fin ce jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

.....

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Richard FOCKEN**

